



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/12/2022

Dossier complet le :

10/03/2023

N° d'enregistrement :

2022-6605

1. Intitulé du projet

Création d'un entrepôt logistique sur la commune de Cherré-Au (72)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GESNORD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FOULONGNE Théo, Responsable d'opérations

RCS / SIRET

8 0 0 1 1 0 4 6 2 0 0 0 2 8

Forme juridique

SARL unipersonnelle

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société GESNORD projette la création d'un entrepôt logistique sur la commune de Cherré-Au (département de la Sarthe). Le projet comportera 5 cellules et seront dédiées à des activités d'entreposage.

Le bâtiment comportera également des bureaux et locaux techniques nécessaires à son fonctionnement.

Le site s'étendra sur une surface de 68 187 m² dont environ 24 500 m² seront occupés par le bâtiment d'exploitation de l'activité. A noter qu'une extension du bâtiment est possible (extension d'environ 8000m²). Ainsi, le présent "cas par cas" est réalisé en considérant le projet global, avec son extension, et les ouvrages du bâtiment (bassins, parkings, chauffage) ont été dimensionnés en tenant compte de cette possible extension

Le fonctionnement du site et ses caractéristiques sont détaillés dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 7).

Le terrain est actuellement exempt de construction, aucun travaux de démolition n'est requis

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la construction de la plateforme logistique est de proposer à la location, dans son intégralité ou en lots, une solution d'entreposage à des logisticiens ou industriels.

La création du bâtiment s'inscrit dans le développement de la zone d'activité du COUTIER qui possède une situation intéressante du fait de sa proximité de la sortie N°05 de l'autoroute A11. En effet, la ZA du COUTIER se situe en limite du centre urbain de Cherré, et bénéficie d'une situation privilégiée :

- à proximité immédiate de la RD1 reliant Saint Calais à la Ferté-Bernard,
- à proximité immédiate de la sortie N°5 de l'A11 (autoroute reliant Paris à Nantes),
- à proximité de la rocade ouest de la Ferté-Bernard (D316).

Les travaux de viabilisation du parc d'activités du COUTIER sont aujourd'hui achevés.

Son tissu économique est dense avec de grands groupes industriels et de nombreuses PME évoluant dans des domaines diversifiés: agroalimentaire, salaison, automobile, électronique....

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à environ 12 mois.

Les travaux se répartiront en trois grandes phases reprises ci-dessous :

- Terrassements et fondations
- Structure et clos couvert
- Aménagements intérieurs et lots techniques

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement du site est détaillé dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 7).

Dans les cellules, le stockage pourra se faire sous forme de stockage en masse ou bien en racks. Quelle que soit la solution retenue, celle-ci respectera les différentes prescriptions réglementaires associées.

Le bâtiment comporte également des bureaux et locaux sociaux, des locaux techniques (chaufferie, sprinkler, local de charge et local photovoltaïque). A cela s'ajoute tous les aménagements nécessaires à son fonctionnement: circulation, stationnement VL et PL, espaces et équipements dédiés à la lutte contre l'incendie. Des espaces verts assurent l'intégration paysagère du site. Enfin, plusieurs bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales sont présents pour la gestion des eaux pluviales de toiture et de voiries du site ainsi que la gestion des eaux d'extinction incendie.

L'effectif du site est estimé à 110 personnes. Le travail pourra être réalisé en un ou plusieurs postes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- à permis de construire,
- à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

A noter également que le projet relève du régime de la déclaration au titre de la Loi sur l'eau, mais que les démarches associées ont d'ores et déjà été réalisées par l'aménageur de la zone.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du terrain	68 187 m ²
Emprise au sol (Phase 1 sans extension / Phase 2 avec extension)	25 682 m ² / 33 682 m ²
Emprise voiries	14 170 m ²
Superficie Espaces Verts (Phase 1 sans extension / Phase 2 avec extension)	26 279 m ² / 18 279 m ²
Bassins	2 056 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc d'activités du Coutier
72 400 Cherré Au

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° _ 9' _ 7" 16N Lat. 0 ° 4 0' 4 3" 97E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est la suivante : - ZNIEFF DE TYPE 1 - BOIS DU HAUT BUISSON ET PRAIRIES HUMIDES ET ETANG DE BIOUX(520006705) à environ 1 km du projet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'aire protégée par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 10 km autour du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté à environ 6 km du Parc Naturel Régional du Perche
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE a été approuvé par le préfet de la Sarthe le 19 décembre 2019. A noter également l'arrêté du 5 juillet 2022 portant approbation des cartes de bruit des infrastructures autoroutières
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. Il convient néanmoins de noter la présence d'une humide d'environ 2400 m ² implantée à l'angle Nord-ouest du terrain.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation Huisne approuvé le 1er septembre 2005 --> Le site n'est pas dans une zone à risque. A noter également que le projet est implanté dans une zone soumise à l'aléa retrait / gonflement des argiles (exposition forte). Aucun PPR mouvement de terrain n'a été prescrit à l'échelle de la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site le plus proche à 4,5 km au Nord
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 13 km du site
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à plus de 12 km à l'Ouest du projet. il s'agit du château de Gheronne et ses abords.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct dans le milieu naturel ne sera réalisé. L'eau potable sur le site proviendra du réseau d'adduction de la commune et sera utilisée principalement pour les usages domestiques.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet va nécessiter l'imperméabilisation de nouvelles surfaces. L'effet de ces imperméabilisations a toutefois été pris en compte à l'échelle de la zone du Coutier (réalisation de la 4ème tranche) dans le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Les ouvrages nécessaires seront dimensionnés suivant les différentes prescriptions de ce dossier.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais visé par l'opération
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais / remblais visé par l'opération
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté en zone d'activités dédiée à ce type d'activités. (zone UE, urbaine à vocation économique). Au vu de la nature de l'activité (absence de halo lumineux particulier, émissions atmosphériques limitées au trafic, rejets aqueux constitués uniquement des eaux pluviales de voiries traitées, eaux sanitaires envoyées vers le réseau de la zone puis traitées par une STEP, le site ne va pas générer de perturbation, dégradation ou destruction de la biodiversité). De plus, une zone humide a été identifiée au droit du projet, et le plan masse du site a été défini de manière à éviter cette zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet au vu de la distance. La zone Natura 2000 la plus proche est à plus de 13 km du projet

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné de toutes zones à sensibilité particulière. De plus, dans le tel que mentionné précédemment, la zone humide du projet a été évitée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est implanté dans une zone dédiée à l'implantation d'activités économiques (Zone UE du PLU)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cherré-Au n'est pas soumise à un PPRT. A noter la présence d'une canalisation de gaz naturel. La servitude associée concerne uniquement les établissements recevant du public ce qui n'est pas le cas du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques suivants: - Inondation. Un PPRI a été approuvé : le site n'est pas dans une zone à risque - Exposition au retrait-gonflement des sols argileux dans la commune : aléa fort - Séisme - Zone de sismicité très faible - Radon - Potentiel radon de la commune : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les effets directs sur la santé publique sont uniquement liés au trafic occasionné par les activités du site qui s'élèvera à 150VL/jour et 120 PL/jour et par sens de circulation. L'impact du site n'est pas quantifiable par rapport à l'effet global (trafic routier important). Toutefois, il est rappelé que le site est à proximité immédiate de grands axes évitant la traversée de zones denses d'habitation: la principale route départementale desservant la zone est la RD316. Elle est directement accessible depuis l'A11
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic VL a été estimé à 150 véhicules par jour et par sens (ce trafic correspond essentiellement au personnel du site et de manière plus limitée aux visiteurs) Le trafic PL lié à l'activité a été estimé à 120 véhicules par jour et par sens de circulation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les sources de bruit du projet sont principalement dues au trafic routier et au opérations de chargement / déchargement. Nuisances sonores liées aux autres activités de la zone et au trafic des voies routières

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions atmosphériques sont essentiellement liées au trafic routier engendré par les activités du projet : émissions des gaz de combustion moteur (CO ₂ , CO, NO _x , poussières). Les PL effectueront les opérations de chargement/déchargement moteur éteint afin de réduire ces émissions. Une chaufferie gaz de 0,7 MW est également prévue. Au vu de la faible puissance et de la faible période d'utilisation (4 mois par an), les émissions resteront limitées.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets du site sont constitués par : - les eaux usées - les eaux pluviales Les eaux usées sont constituées pour l'essentiel des eaux d'origine domestique, c'est-à-dire des eaux vannes des installations sanitaires et eaux de douches véhiculant une charge organique. Les rejets des eaux usées iront vers le réseau d'assainissement de la zone les acheminant vers la station d'épuration communale de la Ferté-Bernard.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales sont constituées des eaux de toiture ainsi que des eaux de voiries. Les eaux collectées sur les toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Les eaux collectées sur les voiries et parkings se chargent en matières en suspension, en hydrocarbures. La gestion des eaux a été étudiée à l'échelle du parc d'activités du Coutier.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité d'entrepôt génère peu de type de déchets. Les déchets produits par le site seront principalement des déchets non dangereux et notamment des déchets d'emballages (cartons, bois, plastiques ...). Les déchets dangereux seront principalement liés aux opérations de maintenance et éventuels emballages souillés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que le bâtiment présente un volume important, il ne sera pas de nature à porter atteinte au patrimoine paysager. En effet, il sera implanté dans une zone d'activité dédiée où des bâtiments de même gabarits sont déjà présents. De plus, un traitement paysager et architectural soigné sera apporté au site avec notamment l'aménagement des espaces verts
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site implanté en zone UE, destinée à l'accueil d'activités économiques.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les sites internet de la DREAL et la MRAE ont été consultés afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site

Seul un projet a fait l'objet d'un avis sur les 5 dernières années dans l'environnement du site :

- Création d'un parc éolien sur les communes de Cormes et Cherré, avis en date du 19 mars 2019 : Au vu de la nature du projet et sa localisation, le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets cumulés.

Il convient également de noter le projet de création d'un nouveau complexe logistique de la zone d'activités (ZA) du Coutier, développé par la société GLP (à noter que ce projet n'a pu faire l'objet d'avis, la MRAE n'ayant eu le temps de le traiter dans le délai réglementaire). Afin de prendre en compte les effets cumulés de ce projet, les éléments ont été sollicités auprès de l'aménageur disposant de l'étude d'impact de ce projet. Seuls le trafic et le paysage sont susceptibles de présenter des effets cumulés. Ces effets sont décrits au §4.9 de la notice d'accompagnement en annexe 7

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement. Ces dispositions sont associées :

- à l'intégration paysagère: respect des prescriptions de la zone, étude paysagère...
- aux mesures relatives aux milieux naturels : prise en compte des mesures définies à l'échelle de la zone, évitement de la zone humide
- au trafic routier : entrepôt accessible par de grands axes, dimensionnement des voiries et des zones de stationnement...
- à la gestion des eaux : séparation des effluents et traitement adapté, gestion des eaux à l'échelle de la zone d'activités
- à la gestion des déchets: séparation des déchets, stockages adaptés, choix des filières de valorisation et d'élimination...
- aux émissions sonores : absence d'activité bruyante sur le site...
- à la gestion environnementale lors du chantier : mise en place d'une charte chantier vert

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des informations fournies, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les principaux impacts du projet sont liés à l'implantation de l'entrepôt plus qu'à sa phase d'exploitation. Les impacts notamment liés à l'imperméabilisation des sols et aux modifications des milieux naturels ont été pris en compte, et des mesures ont été prises. Ainsi, les mesures prévues pour éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement ou la santé humaine permettent de mettre en évidence des effets résiduels faibles sur l'environnement

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7 - NOTE ACCOMPAGNEMENT CERFA
ANNEXE 8 - FONCTIONNALITES DES ZONES HUMIDES

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Châteauneuf-le-Rouge

le,

10 mars 2023

Signature

